præsidium Lacedæmoniorum ex arce expulerunt, Epaminondas, quandiu facta est cædes civium, domo se tenuit, quod neque malos defendere volebat, neque impugnare, ne manus suorum sanguine cruentaret : namque omuem civilem victoriam funestam putabat. Idem, postquam apud Cadmeam pugnari cum Lacedæmoniis cœpit, in primis stetit. Hujus de virtutibus vitaque satis erit dictum, si hoc unum adjunxero, quod nemo eat infitias: Thebas, et ante Epaminondam natum et post ejusdem interitum, perpetuo alieno paruisse imperio: contra ea, quandiu ille præfuerit reipublicæ, caput fuisse totius Græciæ. Ex quo intelligi potest unum hominem pluris quam civitatem fuisse.

PELOPIDAS

I. Pelopidas 2, Thebanus, magis historicis quam vulgo notus, Cujus de virtutibus dubito quemadmodum exponam, quod

sèrent de la citadelle la garnison des Lacédémoniens, Épaminondas se tint dans sa maison, tant qu'il se fit un carnage de citovens, ne voulant ni secourir ni combattre les méchants, pour ne pas rougir ses mains du sang des siens; car il regardait comme funeste une victoire remportée sur des citoyens. Mais quand on commença d'attaquer les Lacédémoniens à la Cadmée, il parut aux premiers rangs. J'aurai assez parlé de ses exploits et de sa vie, si j'ajoute une seule chose que personne ne niera, savoir qu'avant la naissance et après la mort d'Épaminondas, Thèbes fut toujours soumise à une domination étrangère, et qu'au contraire, tant qu'il gouverna la république, elle fut la souveraine de toute la Grèce. D'où l'on peut juger qu'un seul homme valait plus qu'une ville entière.

PÉLOPIDAS.

I. Le Thébain Pélopidas est plus connu des historiens que du commun des hommes. Je ne sais de quelle manière exposer ses

præsidium Lacedæmoniorum. Epaminondas, quandiu cædes civium facta est. se tenuit domo, anod volebat neque defendere malos, neque impugnare, ne cruentaret manus sanguine suorum : namque putabat omnem victoriam civilem funestam. postquam cœpit pugnari apud Cadmeam cum Lacedæmoniis, stetit in primis. Dictum erit satis de virtutibus vitaque huius. si adjunxero hoc unum, quod nemo eat infitias : Thebas, et post interitum ejusdem, paruisse perpetuo imperio alieno; contra ea, quandiu ille præfuerit reipublicæ, fuisse caput totius Græciæ. Ex quo potest intelligi unum hominem fuisse pluris quam civitatem.

la garnison des Lacédémoniens. tovens Enaminondas. tout-le-temps-que le massacre des cise tint enfermé dans sa maison. parce qu'il ne voulait ni défendre les mauvais citoyens, ni combattre-contre eux, de peur qu'il n'ensanglantât ses mains du sang des siens: car il pensait toute victoire remportée-sur-des-concietre funeste. (dès qu'on se battit) Le même, après qu'il commença à être combattu anprès de la Cadmée avec les Lacedémoniens, se tint parmi les premiers combattants. Il aura été dit assez sur les mérites et la vie de celui-ci, si j'ajoute ceci seul, que personne ne pourrait aller nier : [d'Epaminondas) [tum Thèbes, et ante Epaminondam na- et avant Épaminondas ne (la naissance et après la mort du même, avoir obéi toujours à une domination étrangère; contrairement-à cela, tout-le-temps-que celui-là fut-à-la-tête-de l'État, Thèbes avoir été la tête (la première cité) de toute la Grèce. D'après quoi il peut être compris un-seul homme avoir été de plus de valeur que la cité entière.

PELOPIDAS.

I. Pelopidas, Thebanus, magis notus historicis quam vulgo. De virtutibus cujus dubito

PÉLOPIDAS.

I. Pélopidas, Thébain, est plus connu des historiens que du vulgaire. Sur les mérites duquel ie doute

vereor ne, si res explicare incipiam, non vitam ejus enarrare, sed historiam videar scribere; si tantummodo summas attigero, ne rudibus litterarum Græcarum minus lucide appareat quantus fuerit ille vir. Itaque utrique rei occurram quantum potero, et medebor quum satietati tum ignorantiæ lectorum. Phæbidas, Lacedæmonius, quum exercitum Olynthum duceret 1, iterque per Thebas faceret, arcem oppidi, quæ Cadmeu nominatur, occupavit, impulsu perpaucorum Thebanorum, qui, adversariæ factioni 2 quo facilius resisterent, Laconum rebus studebant; idque suo privato, non publico fecit consilio. Quo facto eum Lacedæmonii ab exercitu removerunt pecuniaque mulctarunt; neque eo magis arcem Thebanis reddiderunt, quod, susceptis inimicitiis, satius ducebant eos obsi-

grandes actions. Je crains, en entreprenant de les développer, de paraître écrire, non sa vie, mais une histoire; et en ne touchant qu'aux principales, de ne pas montrer assez clairement à ceux qui ne connaissent point l'histoire grecque, combien il a été grand homme. Je préviendrai donc, autant que je pourrai, l'un et l'autre inconvénient, et je remédierai, soit à la satiété, soit à l'ignorance des lecteurs. Le Lacédémonien Phébidas, menant une armée à Olynthe et passant par Thèbes, s'empara de la citadelle de la ville, qu'on nomme la Cadmée, à l'instigation d'un très petit nombre de Thébains, qui, pour résister plus facilement à la faction contraire, favorisaient les intérêts des Lacédémoniens. Il agit ainsi de sa volonté privée, et non en vertu d'une délibération publique. Les Lacídémoniens lui firent quitter l'armée pour ce fait, et le punirent d'une amende. Ils n'en rendirent pas plus aux Thébains leur citadelle, parce qu'étant des lors brouillés avec eux, ils jugeaient plus à propos de les tenir assiégés que de les laisser libres. Car, depuis la

quod vereor ne, si incipiam explicare res. videar non enarrare vitam ejus, sed scribere historiam . si attigero tantummodo summas, ne appareat minus lucide rudibus litterarum Græcarum quantus fuerit ille vir. Itaque occurram utrique rei quantum potero, et medebor quum satietari tum ignorantise lectorum. Phœbidas, Lacedæmonius, quum duceret exercitum Olynthum, faceretque iter per Thebas, occupavit arcem oppidi, quæ nominatur Cadmea, impulsu Thebanorum paucorum, qui, quo resisterent facilius factioni adversariæ. studebant rebus Laconum; fecitaue id suo consilio privato, non publico. Quo facto Lacedæmonii removerunt eum ab exercitu mulctaruntque pecunia; neque magis eo reddiderunt arcem Thebanis, quod, inimicitiis susceptis, ducebant satius eos obsideri quam liberari.

quemadmodum exponam, comment je ferai-un-exposé, parce que je crains que, si i'entreprends de développer les faits, ie ne paraisse non pas raconter la vie de lui. mais écrire une histoire; et si j'ai touché (effleuré) seulement les faits principaux, ie crains qu'il n'apparaisse moins clairement à ceux étrangers aux lettres grecques combien-grand fut cet homme. En-conséquence je parerai à l'une-et-l'autre chose autant que je pourrai, et je remédierai et à la satiété et à l'ignorance des lecteurs. Phébidas, Lacédémonien, lorsqu'il conduisait une armée à Olynthe. et faisait route à travers Thèbes, s'empara de la citadelle de la ville, qui est appelée la Cadmée, à l'instigation de Thébains peu-nombreux, qui, afin qu'ils résistassent plus facileà la faction opposée, favorisaient les intérêts des Lacédémoniens: et il fit cela sur son autorité particulière, non sur l'autorité publique. Laquelle chose ayant été faite les Lacédémoniens écartèrent lui [mirent à l'amende] de l'armée et le priverent d'une somme-d'argent (le et pas plus pour cela ils ne rendirent la citadelle aux Thébains. parce que, des inimitiés ayant été formées, ils estimaient plus avantageux eux (les Thébains) être tenus-en-échec que être délivrés.

deri quam liberari. Nam post Peloponnesium bellum Athenasque devictas, cum Thebanis sibi rem esse existimabant, et eos esse solos qui adversus resistere auderent. Hac mente amicis suis summas potestates dederant, alteriusque factionis principes partim interfecerant, alios in exsilium ejecerant: in quibus Pelopidas hic, de quo scribere exorsi sumus, pulsus, patria carebat

II. Hi omnes fere Athenas se contulerant, non quo sequerentur otium, sed ut, quemque ex proximo locum fors obtulisset, eo patriam recuperare niterentur. Itaque, quum tempus est visum rei gerendæ, communiter cum his, qui Thebis idem sentiebant, diem delegerunt¹, ad inimicos opprimendos civitatemque liberandam, eum quo maximi magistratus simul consueverant epulari. Magnæs sæpe res non ita magnis copiis sunt

guerre du Péloponèse et l'assujettissement d'Athènes, ils pensaient qu'ils avaient affaire avec les Thébains, et que ceux-ci étaient le seul peuple de la Grèce qui osât leur résister. Dans cette idée, ils avaient donné à leurs amis les plus hautes magistratures, et ils avaient ou fait mourir ou envoyé en exil les chefs de l'autre faction. Pélopidas, dont nous écrivons la vie, était du nombre de ceux-ci, et se voyait privé de sa patrie.

II. Tous ces bannis s'étaient transportés à Athènes, non pour y rester dans l'oisiveté, mais pour tâcher de recouvrer leur patrie à la première occasion que le hasard leur offrirait si près de Thèbes. Lors dene qu'ils jugèrent qu'il était temps d'exécuter leur dessein, ils choisirent avec ceux qui pensaient comme eux à Thèbes, pour accabler leurs ennemis et délivrer leur cité, le jour où les premiers magistrats avaient coutume de faire un festin entre eux. Souvent de grandes choses ont été accomplies avec de petits moyens; mais,

Nam, post bellum Peloponnesium Athenasque devictas, existimabant rem esse sibi eum Thebanis. et eos esse solos qui auderent resistere adversus. Hac mente dederant suis amicis potestates summas, interfecerantque partim principes alterius factionis, ejecerant alios in exsilium : in quibus hic Pelopidas. de quo exorsi sumus scribere. pulsus. carebat patria.

II. Omnes hi fere se contulerant Athenas, non quo sequerentur otium, sed ut niterentur recuperare patriam quemque locum fors obtulisset ex proximo. Itaque, quum tempus gerendæ rei visum est, delegerunt diem communiter cum his qui Thebis sentiebant idem. ad opprimendos inimicos liberandamque civitatem, quo magistratus maximi consueverant epulari simul. Sæne magnæ res gestæ sunt copiis non ita magnis;

Car, après la guerre du-Pélononèse et Athènes vainque (la défaite d'Athènes). ils pensaient l'affaire être à eux-mêmes (avoir affaire) avec les (aux) Thébains, et ceux-là être les seuls qui oseraient résister contre eux. Dans cette idée ils avaient donné à leurs amis les charges les plus élevées. et avaient tué en-partie les chefs de l'autre faction. et avaient jeté les autres en exil: parmi lesquels (parmi ces derniers) ce Pélopidas. sur lequel nous avons commencé d'écrire, chassé.

était privé de sa patrie. II. Tous ceux-ci à peu près s'étaient transportés à Athènes, non pour qu'ils cherchassent l'oisiveté, mais afin qu'ils s'efforçassent de recouvrer (rentrer dans) leur patrie par cette occasion. quelle-que-fût l'occasion que le hasard leur aurait offerte depuis un lieu très-proche. En-conséquence, lorsque le temps d'exécuter l'entreprise leur parut favorable, ils choisirent un jour en-commun avec ceux qui à Thèbes pensaient de même, pour accabler leurs ennemis et délivrer la cité, prenant ce jour dans lequel les magistrats les plus élevés avaient-coutume de faire-un-banquet ensemble. Souvent de grandes choses [grandes; ont été opérées avec des ressources pas tellement (peu)

gestæ; sed profecto nunquam ab tam tenui initio tantæ opes sunt profligatæ. Nam duodecim adolescentuli coierunt, ex his qui exsilio erant mulctati, quum omnino non essent amplius centum qui tanto se offerrent periculo. qua paucitate perculsa est Lacedæmoniorum potentia. Hi enim non magis adversariorum factioni quam Spartanis eo tempore bellum intulerunt, qui principes erant totius Græciæ. Quorum imperii majestas, neque ita multo post Leuctrica pugna, ab hoc initio perculsa, concidit. Illi igitur duodecim quorum erat dux Pelopidas, quum Athenis interdiu exissent, ut vesperascente cœlo Thebas possent pervenire, cum canibus venaticis exierunt, retia ferentes, vestitu agresti, quo minore suspicione facerent iter. Qui quum tempore ipso, quo studuerant, pervenissent, do-

assurément, jamais une aussi forte puissance ne fut abattue avec de si faibles ressources. Douze jeunes gens, de ceux qui étaient punis de l'exil, se réunirent; et il n'y eut pas plus de cent hommes en tout qui s'exposassent à un si grand péril. La puissance des Lacédémoniens fut renversée par ce petit nombre. Car, en faisant la guerre à la faction de leurs adversaires, les exilés la firent autant aux Spartiates, qui étaient les maîtres de toute la Grèce, et dont l'impérieuse grandeur, ébranlée par ce premier coup, tomba peu de temps après à la bataille de Leuctres. Ces douze bannis, ayant Pélopidas à leur tête, sortirent d'Athènes pendant le jour, pour pouvoir arriver à Thèbes sur le soir, et se mirent en chemin avec des chiens de chasse, portant des rets et vêtus en paysans, afin de faire route sans éveiller les soupçons. Arrivés au moment même qu'ils s'étaient proposé, ils

sed profecto nunquam tantæ opes profligatæ sunt ab initio tam tenui. duodecim adolescentes ex his qui mulctati erant exsilio. coierunt. quum non essent amplius centum omnino qui se offerrent tanto periculo: qua paucitate potentia Lacedæmoniorum perculsa est. Hi enim eo tempore intulerunt bellum non magis factioni adversariorum quam Spartanis. qui erant principes totius Græciæ. Imperii quorum majestas. perculsa ab hoc initio, concidit neque ita multo post pugna Leuctrica. Igitur illi duodecim, quorum Pelopidas erat dux. quum exissent Athenis interdiu. ut possent pervenire Thebas cœlo vesperascente, exierunt cum canibus venaticis, ferentes retia. vestitu agresti. quo facerent iter minore suspicione quum pervenissent tempore ipso quo studuerant,

CORNÉLIUS NÉPOS.

mais assurément jamais de si-grandes forces n'ont été abattues en partant d'un commencement si faible. En effet douze jeunes-gens, d'entre ceux qui avaient été frappés d'exil, se rassemblèrent, alors qu'ils n'étaient pas plus de cent en tout qui s'offrissent à un si-grand péril : par lequel petit-nombre la puissance des Lacédémoniens fut ébranlée. En effet ceux-ci en ce temps-là apportèrent la guerre pas plus à la faction de leurs ennemis qu'aux Spartiates, qui étaient les premiers de toute la Grèce. De l'autorité desquels la grandeur-imposante, ébranlée à-partir-de ce commencement, et pas tellement beaucoup (peu de temps par la bataille de-Leuctres. Done ces douze jeunes gens, desquels Pélopidas était le chef. comme ils étaient sortis d'Athènes pendant-le-jour, afin qu'ils pussent arriver à Thèbes le ciel s'assombrissant (sur le soir), sortirent avec des chiens de-chasse, portant des filets. en costume de-paysans, afin qu'ils fissent leur route avec (en inspirant) moins-de soupçon Lesquels. comme ils étaient arrivés an moment même où ils avaient eu-à-cœur d'arriver,

mum Charonis devenerunt, a quo et tempus et dies erat datus.

III. Hoc loco libet interponere, etsi sejunctum a re proposita est, nimia fiducia quantæ calamitati soleat esse. Nam magistratuum Thebanorum statim ad aures pervenit exsules in urbem devenisse : id illi, vino epulisque dediti, usque eo despexerunt, ut ne quærere quidem de tanta re laborarint. Accessit etiam, quod magis aperiret eorum dementiam : allata est enim epistola Athenis, ab Archia hierophante, Archiæº, qui tum maximum magistratum Thebis obtinebat, in qua omnia de profectione exsulum perscripta erant. Quæ quum jam accubanti in convivio esset data, sicut erat signata, sub pulvinum subjiciens : «In crastinum, inquit, differo res severas.» At illi omnes, quum jam nox processisset, vinolenti

se rendirent à la maison de Charon, qui leur avait donné le jour et l'heure.

III. Je veux insérer en cet endroit une réflexion, quoiqu'elle interrompe mon récit : c'est qu'une trop grande confiance cause souvent de grands malheurs. Il parvint aussitôt aux oreilles des magistrats thébains que les exilés étaient entrés dans la ville. Livrés au plaisir de boire et de manger, ils méprisèrent cette nouvelle, et ne prirent même pas la peine de s'instruire d'un fait aussi important. Il arriva en outre une chose qui manifesta plus encore leur démence. On apporta d'Athènes une lettre d'Archias, hiérophante, à l'Archias qui était alors le suprême magistrat de Thèbes, dans laquelle étaient marqués tous les détails du départ des exilés. Cette lettre lui ayant été remise lorsqu'il était déjà à table, il la plaça sous son coussin, et dit : « Je renvoie à demain les affaires sérieuses, » Mais quand la nuit sut avancée, tous ces magistrats, noyés de vin furent tués par

devenerunt domum Charonis. a quo et tempus et dies

datus erat. III. Hoc loco libet interponere. etsi sejunctum est a re proposita. quantæ calemitati fiducia nimia soleat esse. Nam statim pervenit ad aures magistratuum Thebanoexsules devenisse in urbem . illi, dediti vino epulisque. despexerunt id usque eo, ut ne laborarint quidem quærere de re tanta. Accessit etiam quod aperiret magis dementiam eorum : epistola enim allata est Athenis. ab hierophante Archia, Archiæ, qui tum obtinebat Thebis magistratum maximum, in qua omnia de profectione exsulum perscripta erant. Quæ quum data esset accubanti jam in convivio, subjiciens sub pulvinum, sicut signata erat : « Differo in crastinum, inquit. res severas. » At omnes illi, vinolenti interfecti sunt ab exsulibus.

se rendirent à la maison de Charon. par qui et le moment et le jour leur avaient été donnés (indiqués).

III. En cet endroit il me platt d'intercaler. bien que cela soit séparé (étranger) de la chose résolue (à mon objet). à quel-grand malheur une confiance excessive a-coutume d'être (aboutit d'ordinaire). Car aussitat. frum il parvint aux oreilles des magistrats Thébains les exilés être arrivés dans la ville: ceux-là, livrés au vin. et aux mets. dédaignèrent ceci jusqu'à ce point, qu'ils ne s'inquiétèrent même pas de s'informer au-sujet-d'une affaire si-importante. A cela s'ajouta encore une chose qui découvrit (pour manifester) davantage la démence d'eux : en effet une lettre fut apportée d'Athènes, de-la-part-de l'hiérophante Archias, à Archias. qui alors possédait à Thèbes la magistrature la plus élevée. dans laquelle lettre tous les détails au-sujet du départ des exilés avaient été écrits. Comme cette lettre avait été donnée à lui couché déià dans le banquet, la mettant sous son coussin, comme elle avait été cachetée (sans l'ou-« Je remets à demain. dit-il, les affaires sérieuses. » Cependant tous ceux-là (les convives). quum jam nox processisset, lorsque dejà la nuit était avancée. pris-de-vin furent tués par les exilés.

ab exsulibus, duce Pelopida, sunt interfecti. Quibus rebus confectis, vulgo ad arma libertatemque vocato, non solum qui in urbe erant, sed etiam undique ex agris concurrerunt. præsidium Lacedæmoniorum ex arce pepulerunt, patriam obsidione liberaverunt; auctores Cadmeæ occupandæ partim occiderunt, partim in exsilium ejecerunt.

IV. Hoc tam turbido sempore, sicut supra docuimus, Epaminondas, quoad cum civibus dimicatum est, domi quietus fuit. Itaque hæc liberandarum Thebarum propria laus est Pelopidæ; ceteræ fere omnes communes cum Epaminonda: namque in Leuctrica pugna, imperatore Epaminonda, hic fuit dux delectæ manus 2 quæ prima phalangem prostravit Laconum. Omnibus præterea periculis affuit : sicut, Spartam quum oppugnavit, alterum tenuit cornu, quoque Messena celerius restitueretur, legatus in Persas est profectus. Denique

les exilés, sous la conduite de Pélopidas. Cette exécution faite, nonseulement les habitants de la ville, mais encore ceux de la campagne, appelés aux armes et à la liberté, accoururent de toutes parts. Ils chassèrent de la citadelle la garnison des Lacédémoniens, délivrèrent leur patrie de l'état de siège où elle était, et massacrèrent ou bannirent ceux qui avaient conseillé aux ennemis de s'emparer de la Cadmée.

IV. Dans ces moments de trouble, Épaminondas, comme nous l'avons marqué ci-dessus, se tint tranquille chez lui, tant qu'on se battit contre des citoyens. L'honneur d'avoir délivré Thèbes appartient donc en propre à Pélopidas. Quant à ses autres actions glorieuses, elles lui sont presque toutes communes avec Épaminondas. A la bataille de Leuctres, où Épaminondas commandait en chef, il menait la troupe d'élite, qui la première renversa la phalange des Lacédémoniens. Il se trouva encore dans toutes les actions périllenses de ce général; ainsi, quand Épaminondas assiégea Sparte, il commanda l'une des ailes de son armée, et, afin de hâter le rétablissement de Messène, il se rendit chez les Perses en qualité d'ambassadeur.

Pelopida duce. Quibus rebus confectis. vulgo vocato ad arma libertatemone. sed etiam concurrerunt undique ex agris; pepulerunt ex arce præsidium Lacedæmoniorum, liberaverunt patriam obsidione: occiderunt partim. ejecerunt partim in exsilium auctores occupandæ Cadmeæ. IV. Hoc tempore

tam turbido. Epaminondas, sicut docuimus supra. fuit quietus domi. quoad dimicatum est cum civibus. Itaque hæc laus liberandarum Thebarum est propria Pelopidæ; ceteræ fere omnes communes cum Epaminonda: namque in pugna Leuctrica, Epaminonda imperatore, hic fuit dux manus delectæ quæ prima prostravit phalangem Laconum. Affuit præterea omnibus periculis: sicut, quum oppugnavit Spartam tenuit alterum cornu; quoque Messena restitueretur celerius, profectus est in Persas legatus.

Pélopidas étant chef. Ces choses ayant été achevées, le peuple ayant été appelé aux armes et à la liberté, non solum qui erant in non-seulement ceux qui étaient dans la mais les autres encore [ville, accoururent de-toutes-parts des campagnes ; ils chassèrent de la citadelle la garnison des Lacédémoniens. délivrèrent leur patrie de l'occupation étrangère : ils tuèrent en-partie, jetèrent en-partie ceux-qui-avaient-donné-le-conseil

d'occuper la Cadmée. IV. Dans ce moment si rempli-de-trouble. Epaminondas, comme nous l'avons appris (dit) ci-dessus, fut (se tint) paisible dans sa maison. tant que l'on combattit avec les citoyens. En-consequence cette gloire de délivrer Thèbes est en-propre à Pélopidas: toutes-les-autres à peu près lui sont toutes communes avec Epaminondas: en effet à la batailles de-Leuctres. Épaminondas étant commandant-en-chef. celui-ci fut chef de la troupe choisie qui la première abattit la phalange des Lacédémoniens. Il assista outre-cela à tous les dangers : ainsi, lorsque Épaminondas assiégea Sparte. il tint (commanda) une aile; et afin que Messène fût rétablie plus promptement, il partit pour aller chez les Perses comme député.

hæc fuit altera persona Thebis, sed tamen secunda, ita ut proxima esset Epaminondæ.

V. Conflictatus autem est cum adversa fortuna: nam et initio, sicut ostendimus, exsul patria caruit, et, quum Thessaliam in potestatem Thebanorum cuperet redigere, legationisque jure satis tectum se arbitraretur, quod apud omnes gentes sanctum esse consuesset, a tyranno Alexandro Pheræo, simul cum Ismenia comprehensus, in vincula conjectus est. Hunc Epaminondas recuperavit, bello persequens Alexandrum. Post id factum, nunquam is animo placari potuit in eum a quo erat violatus. Itaque persuasit Thebanis ut subsidio Thessaliæ proficiscerentur, tyrannosque ejus expellerent. Cujus belli qu'um ei summa esset data, eoque cum exercitu profectus esset, non dubitavit, simul ac conspexit

Pélopidas fut enfin le second personnage de Thèbes, mais de manière pourtant qu'il approchait de très-près d'Épaminondas.

V. Il eut en outre à lutter contre la mauvaise fortune. D'abord, il fut exilé de sa patrie, comme je l'ai rapporté. Plus tard, voulant réduire la Thessalie sous la puissance des Thébains, et se croyant assez garanti par son caractère d'ambassadeur, lequel est ordinairement sacré chez toutes les nations, il fut arrêté, avec Isménias, et jeté en prison par Alexandre, tyran de Phères. Épaminondas le remit en liberté en faisant la guerre à Alexandre. Après cette captivité, Pélopidas ne put calmer son ressentiment contre celui qui l'avait outragé. Il persuada aux Thébains de marcher au secours de la Thessalie et de chasser ses tyrans. Comme on lui eut donné la conduite de cette guerre, et qu'il fut parti pour ce pays avec une armée, il ne balança point, aussitôt qu'il aperçut l'ennemi, à en venir aux mains avec lui.

Denique hæc fuit altera persona Thebis, sed tamen secunda ita ut esset proxima F.paminondæ. [tem

V. Conflictatus est aucum fortuna adversa: nam et initio. signt ostendimus. exsul caruit patria, et, quum cuperet redigere Thessaliam in potestatem Thebauorum. arbitrareturque se satis tectum iure legationis, auod consuesset esse sanctum anud omnes gentes, comprehensus a tyranno Alexandro Pheræo simul cum Ismenia, conjectus est in vincula. Epaminondas recuperavit hunc, persequens Alexandrum bello. Post id factum. nunquam is potuit placari animo in eum a quo violatus erat. Itaque persuasit Thebanis ut proficiscerentur subsidio Thessaliæ, expellerentque tyrannos ejus. Cujns belli quum summa data esset ei profectusque esset eo cum exercitu, non dubitavit confligere,

Enfin

ce fut le second personnage

à Thèbes,

mais cependant le second de-telle-scrte
qu'il fût très-proche

[tem d'Epaminondas.

V. Cependant il lutta avec la fortune contraire : car et au commencement. comme nous l'avons montré, exilé il fut privé de sa patrie, et, comme il souhaitait réduire la Thessalie sous le pouvoir des Thébains. et qu'il jugeait lui-même étre assez couvert [bassadeur]. par le droit d'ambassade (le titre d'amqui avait-coutume d'être respecté chez toutes les nations, saisi par le tyran Alexandre de-Phères en-même-temps avec Isménias, il fut jeté dans les chaînes. Epaminondas reprit (délivra) celui-ci, en poursuivant Alexandre par la guerre. Après cette action, jamais celui-ci (Pélopidas) ne put être apaisé de cœur envers celui par lequel il avait été outragé. En-conséquence il persuada aux Thébains qu'ils partissent à secours à (au secours de) la Thessalie. et qu'ils chassassent les tyrans d'elle. De laquelle guerre comme le commandement-en-chef avait été donné à lui et qu'il était parti pour aller là avec son armée, il n'hésita pas à en-venir-aux-mains,

hostem, confligere. In quo prœlio Alexandrum ut animadvertit, incensus ira, equum in eum concitavit, proculque digressus a suis, conjectu telorum confossus cecidit. Atque hoc secunda victoria accidit : nam jam inclinatæ erant tyrannorum copiæ. Quo facto, omnes Thessaliæ civitates intersectum Pelopidam coronis aureis et statuis æneis, liberosque ejus multo agro donarunt.

AGESILAUS

I. Agesilaus , Lacedæmonius, quum a ceteris scriptoribus, tum eximie a Xenophonte Socratico collaudatus est: eo enim usus est familiarissime. Hic primum de regno cum Leotychide, fratris filio, habuit contentionem. Mos erat enim a majoribus Lacedæmoniis traditus, ut duos haberent semper reges, nomine magis quam imperio 2, ex duabus familiis Proclis et Eurysthenis, qui principes, ex progenie Herculis,

Dès qu'il eut remarqué Alexandre sur le champ de bataille, il poussa son cheval vers lui, tout enflamme de colère; mais s'étant fort éloigné. des siens, il fut percé d'une multitude de traits, et tomba mort sur la place. Cet événement arriva au moment où la victoire le favorisait, car déjà les troupes des tyrans pliaient. Toutes les villes de la Thessalie décernèrent, pour ce service, au général tué, des couronnes d'or et des statues de bronze, et donnèrent à ses enfants des terres considérables

AGESILAS.

I. Le Lacédémonien Agésilas a été loué par tous les historiens; il l'a été surtout d'une manière particulière par Xénophon, le disciple de Socrate, avec lequel il vivait très-familièrement. Il disputa d'abord le trône à Léotychide, fils de son frère. C'était une coutume transmise aux Lacédémoniens par leurs ancêtres, qu'ils eussent toujours deux rois, qui en avaient le nom plus que l'autorité, tirés des deux familles de Proclès et d'Eurysthène, princes de la race d'Her-

simul ac conspexit hostem. In quo prœlio nt animadvertit Alexandrum. incensus ira. concitavit equum in eum, digressusque procul a suis, cecidit confossus conjectu telorum. Atque hoc accidit victoria secunda: nam copiæ tyrannorum inclinatæ erant jam. Quo facto. omnes civitates Thessaliæ donarunt coronis aureis et statuis æneis Pelopidam interfectum, liberosque ejus agro multo.

dès qu'il apercut l'ennemi. Dans laqueile bataille dès qu'il vit Alexandre, enflammé de colère. il lanca son cheval contre lui, et s'étant écarté loin des siens, il tomba tout-percé d'une décharge de traits. Et ceci arriva la victoire lui étant favorable : car les troupes des tyrans avaient plié déià. Ceci avant été fait. toutes les cités de Thessalie gratifièrent de couronnes d'-or et de statues d'-airain Pélopidas tué. et les enfants de lui d'un territoire considérable.

AGESILAUS.

I. Agesilaus, Lacedæmonius. collaudatus est tum eximie a Xenophonte Socratico: usus est enim eo familiarissime. Hie primum habuit contentionem de regno cum Leotychide, filio fratris. Mos enim traditus erat Lacedæmoniis a majoribus, ut haberent semper duos reges, nomine magis quam imperio, ex duabus familiis Proclis et Eurysthenis, qui principes,

AGESTLAS.

I. Agésilas, Lacédémonien. fbus, a été loué quum a ceteris scriptori- et par tous-les-autres historiens, et particulièrement par Xénophon disciple de-Socrate : car il se servit de (eut commerce avec) lui très-familièrement. Celui-ci d'abord eut une dispute au-sujet-de la royauté avec Léotychide, fils de son frère. En effet cette coutume avait été transmise aux Lacédémoniens par leurs ancêtres, qu'ils eussent toujours deux rois, de titre plus que d'autorité, des deux familles de Proclès et d'Eurysthène, qui les premiers,